

QUE FAUT-IL FAIRE POUR S'INSCRIRE A LA GV ?

- 1- Se présenter aux permanences à la salle Pré Grand avec un dossier complet et votre licence
Aucune inscription ne sera acceptée en dehors de ces horaires. Pas d'inscriptions au Forum.
Les dossiers déposés dans la boîte aux lettres ou sous la porte du bureau seront refusés.

Commune de résidence	Date de permanence	Public concerné
Andrézieux-Bouthéon	Vendredi 28 août de 16 H à 19 H	Anciens et nouveaux adhérents
Toutes communes	Samedi 29 août à partir de 9 H 30	Adhérents déjà inscrits lors des saisons 2024-2025 et/ou 2025-2026
Toutes communes	Lundi 31 août de 17 H à 19 H si la jauge de 750 adhérents n'est pas atteinte	Personnes n'ayant jamais été inscrites

- 2- Apporter le bulletin d'adhésion dûment complété et signé
- 3- Le questionnaire de santé **OU** un certificat médical de **moins de 6 mois** si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions
- 4- Une autorisation parentale s'il s'agit de l'inscription d'un(e) mineur(e)
- 5- Le règlement total de la cotisation annuelle

Communes	Plein tarif	Spécial sénior (2/semaine)	Mineurs (>14 ans)
Andrézieux-Bouthéon *	160 €	90 €	130 €
Hors Andrézieux-Bouthéon	170 €	95 €	140 €

**Justificatif de domicile à présenter au moment de l'inscription*

⇒ Paiement en espèces ou par chèques bancaires (en une ou 3 fois maximum), chèques vacances et chèques sport **ANCV** uniquement, chèques activités jeunes, pass-région. **Aucun remboursement ne sera accordé en dehors des situations prévues expressément au Règlement Intérieur.**

Les documents à imprimer seront disponibles fin juillet sur le site :
gymvolontaireandrezieux.fr

Une attestation de paiement peut être délivrée sur demande le jour de l'inscription

⚡ ATTENTION !

Le parking de Pré Grand sera fermé. Les adhérents motorisés pourront se garer sur le parking du C.A.B.L. et venir à pied. Ne pas stationner dans la rue afin de permettre la circulation des riverains.